VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°8
DEL 2026/021

OBJET :

Création et désignation des membres de la commission « Vie associative - Culture - Sports - Participation citoyenne »

Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-22,

CONSIDÉRANT que les dispositions dudit article précisent que le travail de l'assemblée municipale peut être facilité et amélioré en formant des commissions chargées de l'examen d'affaires relevant de leur compétence,

Considérant que M. le Maire propose de la création et désignation des membres de la Commission « Vie associative - Culture - Sports - Participation citoyenne » qui sera composée de 11 membres,

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Considérants les listes présentées, à savoir :

Candidats proposés par la majorité municipale :

TITULAIRES
Benjamin VERDEIL, Président de droit Jules MONTELS Leslie LANAU Céu DA COSTA Marie-Camille POUJOL-MAFFRE Laure BONNET Pierre CATHALAU Kader BELMAAZIZ Vincent TERRASSIE

Candidats proposés par le groupe d'opposition :

TITULAIRE
Julien BACOU Thérésa RAJAORISOA

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE FORMER une commission ayant pour dénomination Commission « Vie associative - Culture - Sports - Participation citoyenne » sans pouvoir de décision, chargée de formuler des avis auprès du conseil municipal pour toute question relevant des domaines pour laquelle elle a été créée.

- DE FIXER ainsi qu'il suit sa composition :

  - Le Maire, Président de droit (un Vice-Président délégué sera désigné lors de la première réunion de ladite commission)

  - 11 membres, Conseillers municipaux

- DE PROCÉDER à l'élection des 11 membres de la commission sus-indiquée,

DE CONSTATER que les résultats obtenus par les Conseillers municipaux candidats, selon la représentation proportionnelle, à savoir 8 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition :

Benjamin VERDEIL, Président de droit	
Jules MONTELS	26
Leslie LANAU	26
Céu DA COSTA	26
Marie-Camille POUJOL-MAFFRE	26
Laure BONNET	26
Pierre CATHALAU	26
Kader BELMAAZIZ	26
Vincent TERRASSIE	26
Julien BACOU	7
Thérésa RAJAORISOA	7

- DÉCLARE élus les conseillers municipaux susnommés.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »